

Processus et conditions d'admission d'un chien d'assistance

Os'mose ASBL

Version mise à jour le 19 janvier 2019

Processus

1. Remplir le formulaire chien d'assistance sur le site internet
2. Une personne qualifiée de l'association rend visite au domicile de la personne demandeuse
3. La personne ayant rendu visite à la demandeuse expose la demande au comité
4. Le comité statue sur la recevabilité de la demande
5. Le/la Président(e) écrit un courrier à la personne demandeuse pour exprimer l'accord ou le refus d'obtenir un chien d'aide

Conditions/critères

Pour les chiens d'aide (pour personnes à mobilité réduite) : avoir un besoin clair d'autonomie

Pour les chiens d'éveil : l'enfant a maximum 7 ans au moment de la demande

Pour les personnes épileptiques : plusieurs crises par semaine

Pour les personnes diabétique : diabète de type 1

Pour tous, il faut

1. Disposer de suffisamment d'autonomie et de motivation pour pouvoir
 - a. communiquer avec le chien (par la voix ou par des gestes)
 - b. sortir le chien (promenade, vétérinaire, centre canin,...)
 - c. continuer à travailler les ordres acquis
2. Être capable d'assumer financièrement un chien (nourriture, frais vétérinaire)
3. Venir aux cours le samedi matin durant plusieurs mois avant d'avoir le chien et après l'avoir reçu
4. Habiter à 100 km ou 1 heure de route du centre de formation

À noter qu'une personne qui était déjà en possession d'un chien d'aide devient prioritaire pour recevoir un nouveau chien en cas de perte ou de mise à la retraite du précédent.

